

AO  
DSF

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 21 novembre 2022**

**CM20221121-16**

**FINANCES**

**Budget Annexe Parcs de Stationnement - Décision modificative n°1 - 2022**

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, expose :

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget annexe Parcs de Stationnement de l'exercice 2022 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de leur équilibre respectif.

En dépenses de fonctionnement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : la somme de -100 € correspond à un transfert de crédit sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour annulation de titres de recettes sur exercice antérieur.

**Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : transfert de crédit de 100 € pour régularisation de titres de recettes sur exercice antérieur.

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Dépenses	Recettes
011	-100,00	
67	100,00	
<b>Total général</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

En recettes d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : la présente décision modificative conduit dans son équilibre à ajuster l'enveloppe d'emprunt de - 225 398,43 €.



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 21 novembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les quatre et quinze novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPI, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Kátia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (à partir de 20h55), Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 23h41).

Absents excusés : Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Arnaud BERAST, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41)

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Karine BIRRAUX
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Mickaël BEAUJARD	à	Serge DELSANTE
M. Arnaud BERAST	à	Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41)	à	Mme Laurence BOURGEOIS

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux.

**En dépenses d'investissement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : La reprise des crédits concerne le remplacement des extincteurs tous parcs (- 3 K€) et le remplacement du poste de contrôle GTC du parc des Arts (-2,5 K€).

**Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : L'ajustement global des crédits sur les diverses opérations conduit à une réduction globale de l'enveloppe budgétée de - 219 898,43 €. Les opérations concernées sont principalement la reprise des crédits des travaux de mise en conformité des ascenseurs suite à l'infirmité de la consultation (- 132 K€), la reprise des crédits de mise en conformité des systèmes de secours incendie tous parcs suite à report des travaux parc Mercier en 2023 (- 37 K€) et la reprise des crédits de remplacement des luminaires tous parcs au vu de l'avancement du dossier (- 27 K€),

#### INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
21	-5 500,00	
23	-219 898,43	
16		-225 398,43
<b>Total général</b>	<b>-225 398,43</b>	<b>-225 398,43</b>



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 au Budget Annexe Parcs de Stationnement 2022 réajustant les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

L'intégralité des ajustements est détaillée dans l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance,



Michel ELLENA

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*